

Questions orales posées par les élus de notre groupe au conseil municipal

1 - Question ouverte au conseil du 20/12/2018

Objet : demande de concertation pour l'aménagement de La Ravoire.

Le projet de réaliser 130 logements sur le site de La Ravoire suscite beaucoup d'émotion de la part des riverains et semble contesté par une grande partie de la population passerande. Je vous propose d'organiser un conseil municipal exceptionnel qui permettrait d'associer la population à l'élaboration du projet.

Quelle destination pour ce terrain important ?

1

Laisser ce terrain en l'état et en faire un espace naturel attractif : cheminement piétonnier, aires de jeux, vergers éducatifs, points de rencontres, kiosque à musique ...

2

Envisager la création d'un Établissement d'Hébergement Pour Personnes Âgées Dépendantes ou d'une structure de ce type sur une partie du terrain en conservant des espaces pour des services complémentaires et quelques logements adaptés.

3

Analyser le projet que vous avez proposé en tenant compte des observations des élus de l'opposition et des remarques des riverains inquiets des conséquences d'une arrivée massive de véhicules sur des routes étroites. Analyser toutes les conséquences de l'apport d'élèves et anticiper leur arrivée de façon réfléchie.

Comme cela a été proposé au cours de la réunion du 13 décembre, un comptage des véhicules qui actuellement utilisent ces routes à certains moments déjà saturées, pourrait être une aide à la décision.

Pensez-vous mettre en place cette proposition ?

2 – Question ouverte au conseil du 24/12/2018

Objet : Pollution aux dioxines

Une nouvelle fois, la population de Passy a été alertée par des informations concernant la qualité dégradée de l'air et la présence de dioxines à proximité de l'incinérateur.

Quelle réponse crédible pensez-vous apporter face à cette inquiétude ?

Pour couper court aux rumeurs, ne serait-il pas nécessaire de mettre en place « un comité de vigilance citoyen » afin d'assurer plus de transparence dans les procédés d'analyse de l'air et la communication des résultats ?

3 – Question ouverte au conseil du 24/12/2018

Objet : signalisation rue Paul Corbin à Chedde

Depuis quelques semaines, des marquages au sol ont été réalisés entre les numéros 4 et 16D, rue Paul Corbin : une voie cyclable descendante et deux voies automobiles avec des places de stationnement matérialisées sur la voie montante.

Les panneaux placés aux deux extrémités me sont inconnus. Ils indiquent qu'il y a une voie pour les automobiles, encadrée par deux voies cyclables. Ils « disent » que les voitures doivent slalomer sur cette voie en évitant les vélos de chaque côté et les voitures qui arrivent en face.

D'où sort cette signalisation déroutante ?

Il faut noter que les deux voies cyclables ne sont en relation avec aucun autre aménagement cyclable.

On ne peut lire les panneaux qu'en prenant la rue à pied car la conduite demande dans cette zone une grande attention. Réaliser des voies cyclables au détriment de la sécurité routière pose un problème certain et nous interroge.

Lors du conseil municipal du 29 novembre 2018, la majorité a choisi de vendre le terrain de la Ravoire au promoteur Bouygues pour faire 130 logements !!!

La Ravoire, patrimoine communal depuis 2001, a été déconstruite. La municipalité brade ce foncier à « Bouygues immobilier » dans une apparente urgence comme si ce bien brûlait les mains ou les caisses Passerandes. Où sont réflexion, programme communal, étude d'impact sur le besoin de services, d'écoles, du calibrage des voiries etc. ? Parlons-en :

130 logements, 130 foyers, peut-être 220 ou 250 enfants, collégiens et lycéens (environ 1,7 enfant/foyer scolarisé - source INSEE 1,93 enfant par femme) concentré dans un seul quartier !!! Où vont-ils être scolarisés ? Au collège ou au lycée peut être ! Le conseil départemental et la région qui ont la gestion et la compétence s'organiseront, mais qu'advient-il de la centaine à scolariser en classes maternelles et élémentaires ? La commune qui en a la charge les inscrira où ?

- A Passy chef-lieu, sans extension possible ?

- A Marlioz : il y a déjà des enfants déplacés sur L'Abbaye ! ...Alors où ?

L'Ecole pour tous, ce service public se fera où ?

Quid des autres services nécessaires ?

Quid de la voirie et d'une circulation sécurisée dans ce quartier ? Cette petite route « chemin de la Ravoire » est déjà sur-fréquentée, car utilisée comme raccourci depuis l'autoroute.

Le Bon Sens voudrait que l'on ait anticipé tous les déplacements y compris la mobilité douce déjà difficile sur le coteau.

Sur-densifier ce site en installant en ce lieu 130 familles supplémentaires qui partiront aux mêmes heures à l'école, au travail, en courses, par un axe unique (chef-lieu/ Marlioz) pose un véritable problème.

Pourtant, depuis 2001, date d'achat du lieu, nombre de propositions d'aménagement ont été faites, intégrant une vue plus objective et réaliste du quartier !

Il faut l'admettre, nous sommes dans l'affolement d'une fin de mandat :

- Les élus veulent montrer une réalisation concrète aux Passerands.

- De même, on pose une passerelle himalayenne dans un endroit inadapté, pour un coût astronomique.

- C'est pour cela que l'on invente des marquages routiers au sol accompagnés de panneaux signalétiques d'un genre nouveau qui nous invitent à slalomer, mais les routes et trottoirs restent toujours dans un état déplorable.

En fait, tout nous montre que la majorité municipale n'a aucune vision cohérente d'ensemble du territoire Passerand. On tente des projets incongrus avant de répondre aux besoins de services de proximité.

A l'heure où l'on impose à nos 11.500 habitants la fermeture de la poste, la population doit se résigner, en l'absence de transports en commun, à prendre encore plus la voiture pour aller trouver ces services sur Saint-Gervais, Sallanches, ou quelques fois plus loin.

Devons-nous nous résigner ?

NON faisons nous entendre !

Car Passy mérite mieux que cela.

Changeons de méthode grâce à une vision d'ensemble et tournons-nous vers l'avenir en travaillant au bien être de toutes les générations à Passy, en limitant les transports. Pensons à nos aînés, réhabilitons nos voiries, sécurisons les surfaces routières, protégeons nos piétons et cyclistes, favorisons le transport collectif.

Passy n'est pas une cité urbaine mais un gros village à la montagne.

Le 5 décembre 2018 le maire de Passy a présenté aux Passerands le futur PLU. Surprise ! 50 hectares sont déclassés, des quartiers comme Chedde réaménagés. Le bureau d'études rédacteur n'est responsable que des minimas réglementaires. Rien ne justifie les choix politiques, clientélistes, voire intéressés.

Là où la commune de son côté revalorise son patrimoine et le cède à Bouygues pour réaliser 130 logements (La Ravoire), comment expliquer aux propriétaires des 50 hectares de bonne valeur patrimoniale, que leurs biens ne vaut plus grand-chose et deviennent figés pour au moins les quinze prochaines années, qu'il ne leur reste qu'à payer l'impôt et à le regarder ? Comment proposer un réaménagement du Chedde historique en rayant de la carte des propriétés réivées sans consultation ni concertation ? Comment proposer de densifier ce même quartier sans se rendre compte que cela risque de provoquer une ghettoïsation ?

Où est l'espace de vie commune qui favorise le lien social et le bien-être ?

Quelle cohérence dans tout cela ? Mais où va-t-on ? Quelle sera la prochaine étape ?

Quel est le prochain patrimoine communal qui sera vendu ?

Jean Fontaine